Département de Meurthe et Moselle

VILLE DE POMPEY

VP

DECISION N°417

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / ASSOCIATION OUTIL EN MAIN FRANCE AVANT-GARDE EN FETE DU 24 MAI 2025

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de L'association « Outil en Main France » d'organiser des ateliers manuels, d'artisanats, durant la journée fête de l'Avant-Garde le samedi 24 mai 2025.

Le Maire,

D E C I D E

- de signer une convention avec l'association « Outil en Main France » représentée par Monsieur ANANOS Alain son président dont le siège se situe 12 avenue Marceau à Paris.

- Ces ateliers sont prévus suivant le planning suivant : samedi 24 mai 2025 de 10 h 00 à 18 h00.

- Ces interventions sont organisées à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 15 avril 2025

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

VILLE DE POMPEY (Meurthe-et-Moselle)

Publié, notifié le 16/04/2025
Transmis à la Préfecture le 16/04/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)